

# Montserrat

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Montserrat compte deux conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Aucune de ces conventions n'est conforme au standard minimum.

Montserrat n'a pas adhéré à l'IM.

Montserrat a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans sa convention avec le Royaume-Uni.

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, la Suisse a indiqué que sa convention avec Montserrat ne soulevait pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

## B. Conclusion

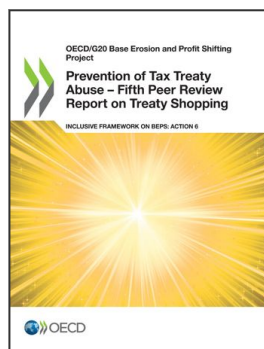
Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec Montserrat.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Montserrat

|   | 1. Partenaires conventionnels | 2. Conformité avec le standard | 3. Signature d'un instrument de mise en conformité | 4. Recours à la disposition relative au standard minimum |
|---|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1 | Royaume-Uni                   | Non                            | Non                                                | COP                                                      |

## Autres conventions

|   | 1. Partenaires conventionnels | 2. Membre du Cadre inclusif |
|---|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 | Suisse                        | Oui                         |



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Montserrat », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9ac11c9e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.